

PREMIER MINISTERE



REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

EXPOSE DES MOTIFS

**PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE,
EXERCICE 2023**

(Adopté par le Gouvernement)

Le présent projet de loi de finances rectificative, exercice 2023, est élaboré en respect du principe de sincérité budgétaire et de transparence dans la gestion des finances publiques édictés par les dispositions légale et réglementaire notamment celles de la loi organique relative aux lois de finances du 27 juin 2014.

Depuis 2022, le contexte économique mondiale est marqué par de fortes tensions inflationnistes, en liaison avec les effets de la crise sanitaire notamment la résurgence de l'épidémie de Covid-19 en Chine et la guerre entre la Russie et l'Ukraine. De même, le resserrement des politiques monétaires de toutes les banques Centrales, rendant de plus en plus onéreux les financements sur les marchés monétaires, a constitué un obstacle supplémentaire à l'expansion économique. Ainsi, ces différents chocs ont plombé la reprise de l'activité économique entamée en 2021.

Selon les dernières estimations du Fonds monétaire international (FMI), la croissance mondiale devrait ralentir à 3% en 2023 après 3,5% en 2022. Les pays avancés devraient connaître un fléchissement plus prononcé de l'activité économique en 2023, avec un taux de croissance projeté à 1,5% contre 2,7% en 2022. Dans les pays émergents et en développement, il est attendu une croissance du PIB de 4% en 2023 comme en 2022. En Afrique subsaharienne, la croissance serait de 3,5% en 2023 après 3,9% en 2022.

La conjoncture économique nationale au terme des six premiers mois de 2023 est caractérisée principalement par une progression des activités portuaire et aéroportuaire, un accroissement des flux commerciaux et une consolidation des créances sur l'économie.

Au Port Autonome de Lomé (PAL), le volume du trafic total est de 15.174 milliers de tonnes au premier semestre 2023, en hausse de 2,8% en glissement annuel. La quantité de marchandises embarquées et débarquées ont augmenté respectivement de 29,5% et 5,8%. Le transbordement, pour sa part, régresse de 1,3%. A l'Aéroport International Gnassingbé Eyadema (AIGE), le trafic total des passagers

s'est établi à 632.083 passagers au premier semestre 2023, soit une progression de 25,3% par rapport à la même période de l'année 2022. De même, le fret et le mouvement d'aéronefs sont en hausse, respectivement de 1,2% et 10,1% sur la période sous revue.

Au terme du premier semestre 2023, les échanges commerciaux du Togo, comparés à la même période de 2022, sont marqués par une hausse des exportations (+52,3 milliards) et des importations (+84,9 milliards). Il en résulte un déficit commercial avec l'ensemble des pays partenaires au cours de la période. Les exportations de biens sont évaluées à 424,1 milliards au premier semestre 2023, en hausse de 14,1% par rapport au premier semestre 2022. La valeur des importations est de 897,3 milliards, en progression de 10,4%.

La situation monétaire du Togo à fin juin 2023, comparée à fin décembre 2022, est marquée par une expansion de 2,2% de la masse monétaire. Cette progression résulte de l'effet conjugué de la consolidation des créances sur l'économie de 2,7%, de la hausse des créances nettes sur l'Administration centrale de 20,1% et de la contraction des actifs extérieurs nets de 3,2%.

L'augmentation des créances sur l'économie est consécutive à la hausse de 36,1 milliards et 9,1 milliards, respectivement des créances des banques et de la BCEAO sur l'économie. S'agissant particulièrement de l'évolution des créances des banques sur l'économie, elle résulte notamment de la progression des crédits accordés aux sociétés non financières privées et de l'encours des titres autres qu'actions émis par les sociétés non financières privées.

Le taux d'inflation, mesuré par la variation de l'indice national harmonisé des prix à la consommation a baissé de 7,8% à fin juin 2022 à 6,3% au premier semestre 2023. Cette décélération s'explique par les mesures prises par le gouvernement pour lutter contre la vie chère.

En perspective, le taux de croissance économique est projeté à 6,4% en 2023 contre une prévision initiale de 6,6%, soutenu par la mise en œuvre des projets de la Feuille de route gouvernementale. Le déficit budgétaire

devrait s'améliorer passant de 8,3% en 2022 à 6,6% en 2023 prévu dans la loi de finances initiale. Toutefois, la réalisation de ces objectifs comporte quelques défis liés au resserrement des conditions de financement.

En conséquence, suite à la flambée des prix, la plupart des banques centrales ont procédé au resserrement des politiques monétaires, rendant de plus en plus onéreux les financements sur les marchés financiers.

En 2022, la Réserve fédérale américaine (FED) a relevé à sept reprises son taux directeur de 25 points de base à chaque resserrement et à trois reprises en 2023. Le taux directeur est passé de 0,25% en mars 2022 à 5% en mars 2023. Depuis juillet 2022, la Banque centrale européenne a également procédé à une série de six hausses de son taux directeur le faisant passer de 0% en juillet 2022 à 3,75% en mai 2023.

Face aux difficultés d'accès aux marchés financiers internationaux et en raison des besoins de financement en hausse et un déficit budgétaire important, tous les pays de l'UEMOA se sont tournés vers le marché financier régional. Sur ce marché, l'objectif de levée de fonds de l'ensemble de l'Union est de 7.429 milliards de FCFA pour 2023, soit une progression de 59% par rapport à 2022. La tendance à la hausse des objectifs de levée de fonds sur le marché régional des titres publics reflète les besoins croissants de financement des pays de l'UEMOA, qui font face à des déficits budgétaires importants, des besoins de financement de plus en plus urgents et à des difficultés de mobilisation sur les marchés internationaux.

Cependant, le resserrement de la politique monétaire de la BCEAO à l'instar de toutes les banques centrales dans le monde, faisant passer son taux directeur de 2% en juin 2022 à 3% en mars 2023, tandis que le taux marginal est ressorti à 5%, a entraîné une augmentation des taux d'intérêt sur le marché, ce qui a rendu le financement plus coûteux pour les pays. En effet, pour le Togo à l'instar de tous les pays de la zone, la crise de liquidité en lien avec le resserrement de la politique monétaire, a entraîné une baisse de la couverture des émissions qui est ressortie à

57% en mars 2023 contre 214% en 2022 et le coût de financement de la dette publique est ressorti à 6,68% en mars 2023 contre 6% en décembre 2022.

Par ailleurs, le marché financier régional commence à montrer des signes de surchauffe, bien qu'il soit un moteur de financement pour les pays de l'UEMOA.

Ce contexte international et national marqué par les incertitudes justifie la nécessité de modifier la loi de finances initiale, exercice 2023.

Ainsi, des prévisions budgétaires de cette loi ont été revues à la hausse. Dans le même temps, les économies ont été réalisées et affectées à des dépenses sécuritaires pour donner les moyens aux forces de défense et de sécurité à faire face aux défis sécuritaires auxquels notre pays n'échappe pas et qui s'intensifie dans la sous-région.

Au titre des recettes, les évolutions nettes par rapport au budget initial portent sur une augmentation des dons projets de 4,7% (9,5 milliards de francs CFA) et des appuis budgétaires (dons programmes) de 61,8% (7,4 milliards de francs CFA). Les recettes fiscales et non fiscales demeurent inchangées.

Globalement, les recettes budgétaires enregistrent une augmentation de 16,9 milliards de francs CFA, soit 1,4%, pour s'établir à 1.204,1 milliards de francs CFA contre 1.187,2 milliards de francs CFA dans le budget initial.

Au titre des dépenses, la loi de finances rectificative, exercice 2023, se caractérise par une variation nette des dépenses ordinaires de 1,7% et de 0,3% des dépenses en capital par rapport à leurs prévisions initiales.

Au total, les dépenses budgétaires ont globalement augmenté de 17,6 milliards de francs CFA, soit 1,1%, pour ressortir à 1.572,3 milliards de francs CFA contre 1.554,7 milliards de francs CFA dans le budget initial.

Face aux défis sécuritaires, les économies réalisées grâce aux réaménagements effectués sur certaines lignes de dépenses ont permis d'abonder les dépenses urgentes de sécurité, en lien avec les recommandations de l'Assemblée nationale à l'issu du débat d'orientation budgétaire (DOB) ainsi que la prise en compte de certains projets stratégiques.

Il en découle un solde budgétaire déficitaire de 368,2 milliards de francs CFA entièrement financé par le solde excédentaire des opérations de trésorerie.

Les ressources de trésorerie augmentent de 0,8 milliard de francs CFA. Cette augmentation nette est imputable à la hausse des autres emprunts (120%) de 72 milliards de francs CFA et à la baisse des titres publics (11,9%) et des emprunts-projets (2,3%), respectivement de 68,2 milliards de francs CFA et 3 milliards de francs CFA.

Les charges de trésorerie, quant à elles, ne connaissent aucune variation.

Il en résulte un solde excédentaire de trésorerie de 368,2 milliards de francs CFA qui finance entièrement le solde budgétaire déficitaire.

En définitive, le projet de loi de finances rectificative, exercice 2023, dégage un solde budgétaire dons compris de -6,6% du PIB.

Au total, le projet de loi de finances rectificative, exercice 2023, est projeté à 1.975,5 milliards de francs CFA en charges et en ressources contre 1.957,9 milliards de francs CFA dans la loi de finances initiale, soit une augmentation de 0,9%.

A travers ce projet de loi de finances rectificative, le Gouvernement entend renforcer moyens de lutte contre le terrorisme et de poursuivre la mise en œuvre des politiques de développement en lien avec la Feuille de Route 2025 et des réformes structurelles.

Tel est, l'objet du présent projet de loi de finances rectificative, exercice 2023, que nous avons l'honneur de soumettre à la délibération de l'Assemblée nationale.

Fait à Lomé, le 12 SEPT 2023

Le Premier Ministre


Victoire S. TOMEGA-H-DOGBE